

Les témoignages qui accusent l'armée française au Rwanda

Article paru dans l'édition du 10.12.05

Cinq hommes et une femme, rescapés du génocide rwandais, viennent de livrer des témoignages qui mettent en cause de manière grave l'armée française, lors de l'opération « Turquoise » sous mandat de l'ONU, en 1994. Ces récits consignés sur procès-verbal se trouvent depuis le lundi 5 décembre entre les mains du procureur du tribunal aux armées de Paris (TAP), qui doit décider de l'ouverture d'une enquête. Ils ont été recueillis par la juge d'instruction Brigitte Raynaud, les 22 et 23 novembre à Kigali. « Tout retard à l'ouverture d'une enquête serait un déni de justice au vu de la concordance et de la gravité des témoignages », explique Me William Bourdon, avocat des victimes. Contacté jeudi 8 décembre, le ministère de la défense s'est dit prêt à coopérer avec la justice.

Le 16 février, ces six Tutsis avaient déposé plainte pour « complicité de crimes contre l'humanité » et « complicité de génocide ». Le parquet du TAP l'avait estimée insuffisamment motivée. Le ministère de la défense avait déconseillé à la magistrate de se rendre au Rwanda, pour des raisons de sécurité. Peu sensible à cette pression, Brigitte Raynaud a fait le voyage malgré tout.

Les plaignants, âgés de 25 à 39 ans, ont raconté leur parcours d'avril à juillet 1994, pendant le génocide qui a causé près de 800 000 morts. Ils ont livré à la juge Raynaud des indications précises, qui devront être étayées par d'autres éléments dans une instruction éventuelle, sur l'attitude de certains militaires français qui devaient assurer l'accueil des réfugiés tutsis dans la « zone humanitaire sûre » (ZHS).

Dans les camps de réfugiés. Tenu par les Français, le camp de Murambi devait servir de lieu de refuge pour les survivants tutsis. Les témoins accusent les militaires d'avoir facilité les enlèvements de Tutsis par les milices « interahamwe » hutues. François Bagirubwira, 33 ans : « A l'intérieur du camp, les miliciens hutus désignaient aux militaires français les Tutsis, et j'ai vu personnellement une dizaine de Tutsis embarqués dans les hélicoptères, dont les portes étaient toujours ouvertes. (...) J'ai vu de mes propres yeux les militaires français mettre dans les hélicoptères des Tutsis ainsi ligotés. »

Ce récit est confirmé par celui d'Aurélia Mukakalisa, violée, à 27 ans, par des miliciens hutus avant son arrivée dans le camp. « Des miliciens hutus rentraient dans le camp et désignaient des Tutsis que les militaires français obligeaient à sortir », dit-elle. C'est ainsi que son frère Félicien a disparu.

Mais la jeune femme porte des accusations encore plus graves : « Je dis, et c'est la vérité, avoir vu des militaires français tuer eux-mêmes des Tutsis, en utilisant des couteaux brillants d'une grande dimension. Ces Tutsis arrivaient à bord d'un véhicule au camp, un soir, alors que j'étais présente depuis environ une semaine. Ils ont été tués à l'entrée du camp au niveau de la barrière. »

Aaron Nshymiryayo, 30 ans, affirme qu'il a vu des militaires français emmener un homme et deux femmes dans un abri : « J'ai entendu crier à l'intérieur et j'ai vu ressortir les trois corps dans trois sacs. Je ne sais pas si à ce moment-là les Tutsis étaient vivants ou morts. Je peux citer deux noms de témoins qui ont vu la scène comme moi (...). Les corps étaient ensuite attachés à l'hélicoptère de couleur sable, pouvant transporter environ huit personnes. »

Aaron Nshymiryayo évoque aussi des viols répétés commis sur une jeune femme, Jacqueline, dont il connaissait le père. Selon lui, « elle était menacée [par les militaires français] avec des couteaux, et d'autres fois ils lui offraient des biscuits ou lui donnaient un peu d'argent ». La jeune fille serait morte du sida, selon M. Nshymiryayo. Cette accusation de viol est reprise par François Bagirubwira. « J'ai été témoin personnellement, au début du mois de juillet 1994, du fait que trois militaires français ont traîné une jeune fille prénommée Rose, d'une vingtaine d'années, qui était de la préfecture de Butaré, jusqu'à l'entrée du camp pour la prendre de force dans leur abri », a-t-il expliqué. Un autre témoin a aussi évoqué, dans le camp de Kibuyé, les visites du militaire « chargé des affaires sociales », qui venait choisir des jeunes filles pour les autres Français.

Sur la colline de Bisesero. Fin juin 1994, des milliers de Tutsis se sont réfugiés - souvent en vain - dans la forêt de cette zone pour échapper aux milices hutus. Un premier détachement de militaires français est arrivé le 27 juin, raconte Eric Nzabihimana, 39 ans. Ils « nous ont donc dit de rester cachés, et que, pour leur part, ils demanderaient au préfet de Kibuyé d'arrêter les attaques », a-t-il précisé. Ce même jour, Innocent Gisanura, 25 ans, a surtout découvert la passivité des Français. « Nous n'avons pas vraiment discuté avec les militaires français, explique-t-il. Nous avons été assaillis et pourchassés par les miliciens, et j'affirme que les militaires français assistaient dans leurs véhicules à la scène sans rien faire. »

Présence française avant 1994. Bernard Kayumba, 37 ans, a évoqué devant la juge Raynaud l'implication de l'armée française avant 1994 aux côtés du régime hutu. Le 5 octobre 1992, à Rutongo, il voit les militaires français participer à la reconquête de Byumba, tombée aux mains des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), aujourd'hui au pouvoir.

En octobre 1993, alors qu'il arrive près de Kigali, son minibus est arrêté à un barrage. « Les militaires français demandaient à chaque occupant si on était tutsis ou hutus. Les Hutus ont pu regagner le minibus pour entrer dans la ville, alors que les Tutsis, en particulier moi-même, étaient mis de côté », afin d'être évacués en camion, selon lui, par les Forces armées rwandaises (FAR). Il aurait eu la vie sauve grâce à l'intervention de la Croix-Rouge. « Les militaires français accusaient les Tutsis d'être forcement des infiltrés du FPR », explique-t-il. « Il y a une grande différence entre les soldats français présents avant 1994, dans une logique de cobelligérance avec les FAR, et ceux qui ont découvert le génocide lors de « Turquoise » », note Me Antoine Comte, avocat des parties civiles.

Piotr Smolar

